

L'ornementation est complétée par une croix sur un petit socle à l'origine de l'inscription, un petit écu portant trois fleurs de lis au début de la deuxième ligne et 3 autres fleurs de lis réparties sur le pourtour de la cloche.

R. PATRY.

## Jean de Longueval

Ecuyer tranchant ordinaire du Roi  
Capitaine de Villers et de la Forêt de Retz  
Parrain de la cloche  
de l'église de Villers-Cotterêts  
en 1560

Jean de Longueval, parrain de la cloche de l'église de Villers-Cotterêts en 1560, fut au XVI<sup>e</sup> siècle un des personnages les plus importants de la Cité.

La famille de Longueval est une « Maison de Picardie qui tire son origine de la terre de ce nom située proche la rivière d'Oise » et M. de la Chesnaye-Desbois, dans son dictionnaire de la Noblesse, publié à Paris en 1775, ajoute : « Plusieurs auteurs donnent un beau commencement aux armes de cette « Maison qui sont : Bandés de vair et de gueules de 6 pièces, « aussi bien qu'à celles de Coucy et de Châtillon et il est dit que « ces Seigneurs dans un combat contre les Sarrasins coupèrent leurs manteaux d'écarlate fourrés de vair pour en faire des cottes d'armes afin de se reconnaître entre eux ; « que le Seigneur de Coucy la porta en fasce, celui de Châtillon en pal, celui de Longueval en bande. Ce fait paraît fabuleux chez nos meilleurs historiens. Quoi qu'il en soit, « la Maison de Longueval, ainsi que les deux autres sont de la plus haute antiquité ».

Quelle que soit l'origine de ces armes, nous constatons qu'Antoine de Longueval se croisa en 1190 avec Philippe Auguste et Richard Cœur de Lion et mourut à Gaza en Terre Sainte et qu'Aubert de Longueval, dit le Chien, suivit en 1248-1250 Saint Louis à la Croisade. Les Longueval ne cessèrent d'ailleurs de s'illustrer en combattant. Aubert II, amiral de France, mourut à la prise de Gironde en 1286. Aubert III fut tué à la bataille de Courtrai en 1302. Alain de Longueval participa aux expéditions contre les Maures et les Sarrasins d'Afrique (notamment à Tunis) en 1384 et 1394. Jean et Alain

de Longueval furent tués à la bataille d'Azincourt. Enfin Charles de Longueval prit Aumale aux Anglais en 1430.

Le caractère illustre de cette famille se retrouve dans ses alliances, notamment avec les Montmorency et plus tard avec les d'Estrées ainsi que dans de nombreuses donations. Le célèbre château de Marchais reconstruit non loin de Notre-Dame de Liesse par J. de Longueval en 1540, marque lui aussi l'importance de cette maison.

Mais à côté de cette grande lignée des Longueval il y eut une branche de Longueval dans le Valois, particulièrement dans la région de Villers-Cotterêts. Jusqu'ici, il n'a point été possible de préciser la filiation rattachant la branche du Valois à la lignée principale, ni les conditions dans lesquelles la branche du Valois ajouta aux armes des Longueval un croissant dans l'angle senestre ainsi que l'on peut le voir encore, comme l'a noté M. Bernard Ancien, sur les clés de voûte de l'église de Chavres et sur celles de la petite salle capitulaire qui subsiste à l'Abbaye de Longpré dans la commune d'Haramont. On retrouve également ces armes sur une clef de voûte de l'église de Villers-Cotterêts.

\*\*

Le premier des Longueval que nous trouvons à Villers-Cotterêts est Jacques de Longueval, qui fut nommé Capitaine des Chasses de la Forêt de Villers-Cotterêts, en 1515, par François 1<sup>er</sup>, lors de la création de cette capitainerie qui se trouve ainsi plus ancienne que celle de Compiègne.

Jean de Longueval devait succéder à son père dans cette charge. Il nous est difficile de préciser à quelle date, car Carlier dans son histoire du Valois, publiée en 1764, a confondu en un seul personnage Jacques de Longueval et Jacques de Bourbon, bâtard de Vendôme, Sire de Bonneval, qui était fils naturel de « Jean II de Bourbon, Comte de Vendôme et de Philippe de Gournay son amie » et qui mourut en 1528.

L'erreur de Carlier qui se retrouve dans une série de documents postérieurs, paraît avoir pour origine une curieuse restauration du grand vitrail de Notre-Dame de la Ferté-Milon auquel il se réfère (Tome II, page 538). On voit aujourd'hui dans cette église une verrière représentant un donateur et une donatrice suivis de leurs 14 enfants, avec l'inscription suivante : « Jehanne de Rubempré, Dame de Bonneval, veuve de Messire Jacques de Longueval, bastard de Vendosme, en luy vivant Chambrelai du Roy, Gouverneur de Vallois, Capitaine d'Arcques et Bailly de Vermandois, donna cette verrière en l'an mille cinq cens et XXVIII ».

Ce vitrail ayant été endommagé, une partie de l'inscription avait disparu. Pour reconstituer les mots manquants entre « veuve de Messire Jacques... bastard de Vendosme en son vivant Chambrelai... d'Arcques et bailly du Vermandois », au lieu de mettre Jacques de Bourbon, bastard de Vendosme, on

mit Jacques de Longueval, tout en conservant dans l'inscription le nom de la femme du premier, et ses fonctions ; on y voit d'ailleurs un écuissos qui n'a aucun rapport avec les armes des Longueval : « azur à 3 fleurs de lys d'or, à la bande de gueule croisée, barré d'argent ».

L'abbé Poquet a fait une longue étude sur ce vitrail dit de la Passion, dans le bulletin de la Société Académique de Laon (année 1869-70) et constate que cette verrière « a beaucoup souffert des cassures et surtout des interpolations maladroites » ; il conclut « qu'en présence de témoignages aussi contradictoires, on doit se demander de quel côté est la vérité ».

Quant à l'abbé Lecomte dans son étude sur les vitraux de la Ferté-Milon, il estime avec esprit que l'on a bouleversé cette inscription avec une rare intelligence et qu'il faudrait une intelligence non moins vive pour la restituer.

La conclusion paraît donc être celle que donne M. l'abbé Félix Devigne dans la publication faite à ce sujet lors du congrès archéologique de France tenu à Reims en 1911 (Tome II, pages 399 et suivantes, édition 1912) d'où il ressort que ce vitrail concerne Jacques de Bourbon, bâtard de Vendôme et non Jacques de Longueval.

Jacques de Bourbon, bâtard de Vendôme, est un personnage fort connu, mentionné dans tous les ouvrages sur la généalogie de la famille royale de France. Il fut tenu en haute estime par Louis XII qui, en 1511 lui fit une pension de 400 livres. Le père Anselme, dans son Histoire généalogique et chronologique de la Maison Royale de France, rappelle que François 1<sup>er</sup> lui avait octroyé « en 1522 les parcs et maison de Villers-Cotterêts et 1250 livres de rente sur les greniers à sel et domaine du duché de Valois ». Il mourut en 1524 et fut inhumé à l'Abbaye de Longpont.

La confusion entre ces deux personnages peut s'expliquer par la nature des fonctions qu'ils ont eues, l'un et l'autre, au château de Villers-Cotterêts, et aussi par ce fait que le bâtard de Vendôme était Sire de Bonneval, nom qui ressemble à celui de Longueval. Ce qui est curieux, c'est que les descendants de Jacques de Bourbon, bâtard de Vendôme, devaient s'unir à des Longueval. En effet, le bâtard de Vendôme ayant été sauvé au cours d'un combat par le jeune Jean d'Estrées, il lui donna sa fille Catherine en mariage. Deux enfants naquirent de cette union ; Antoine d'Estrées, père de la belle Gabrielle d'Estrées, qui se trouvait ainsi cousine par la main gauche du Roi Henri IV, et Françoise d'Estrées qui épousa Philippe de Longueval, lequel mourut en 1620. Plus tard François Annibal d'Estrées épousa Gabrielle de Longueval.

\*\*\*

Capitaine des chasses de la forêt de Villers-Cotterêts, Jean de Longueval se trouvait avoir des rapports directs avec le Roi, d'autant qu'Henri II et ses fils aimaient venir chasser

dans la forêt. Les attributions de la capitainerie avaient été étendues par la déclaration du 27 Avril 1545 qui lui donnait le pouvoir de connaître les délits commis dans les bois. Henri II confirma cette déclaration en Juillet 1547. Mais quelques années plus tard, le 19 Juin 1553, ce droit fut enlevé au Capitaine des Chasses et donné aux Maîtres des Eaux et Forêts.

Nous avons une pièce curieuse nous indiquant les effectifs qui étaient sous les ordres des Capitaines des Chasses. Cette pièce, datée du 15 Janvier 1594, concerne le fils de Jean de Longueval : Charles, et a été remise par M. Tronchet, de Villers-Cotterêts, aux Archives de la Société Archéologique, Historique et Scientifique de Soissons en 1863 (bulletin de cette Société, première série, tome 17, page 249) : « Rolle de douze hommes de guerre à pied françois et un sergent qui sont et tiennent garnison pour le service du Roy au château de Villers-Cotterêts soubs la charge du Sieur de Longueval, commandant pour son service durant quatre mois de l'année dernière, commencés le septième jour d'aoüst mil cinq cent quatre vingt treize et finis le dernier décembre en suivant, à raison de trente six sous par mois suivant l'estat du Roy ». Suivent les noms des douze hommes que Charles de Longueval Escuyer, certifie être en bon et suffisant état et équipage de guerre et « avoir fait » le service actuel du château de Villers-Cotterêts « duquel ils se sont loyalement et fidèlement acquitez... ». (La solde était de 10 sous pour le sergent).

A la mort de Jean de Longueval en 1583, son fils aîné, Charles de Longueval conserva cette charge de Capitaine des Chasses ; Philippe de Longueval Seigneur de Cramailles, lui succéda jusqu'à sa mort en 1620. La maison d'Estrées entra ensuite en possession de la capitainerie qui passa au XVIII<sup>e</sup> siècle au Marquis de Barbançon.

\*\*

Jean de Longueval était en outre gouverneur du château et de Villers-Cotterêts. A ce titre, il devait intervenir d'une façon constante dans la vie de la cité. M. Roch, dans son si précieux ouvrage sur « Villers-Cotterêts, historiographie par ses rues » nous rappelle notamment ses rapports pittoresques avec les bouchers de la ville.

Ce fut seulement en 1564 que Jehan de Longueval « concierge et gouverneur du chastel et du bourcq de Villers-Coste-Rets fit deffiance aux bouchers dud. bourcq d'assommer et seigner au devans leurs estaules, mais en un logiz bien enclot à cauze des pestilances et aussi des accidens quy arryvent souventes fois par le faict des bestes quy eschappent aux bouchers ou de par la malfaizance des dictz bouchers ». (Ordonnance particulière du Vallois, Paris, chez Armand de Bernard 1600 - collection Durantin).

En Mars 1565 Nicolas Conseil, marchand boucher, « exerçant à son tour pour le caresme de ladicte année » fut frappé d'une

amende de 5 livres parisis payable «es mains des marguillierz et Fabrique de l'Esglise Monsieur Saint Nicolas dudit Villers Coste Retz, pour abvoir laissé ensauver un taureau meschans à demy assomé quy fict grants mesfaicts et malmena griefment une femme et deux enfantelets en la rue de l'Ormeleloye». (Archives ecclésiastiques - comptes de Jean Vicarin et Jean Boullye, marguilliers).

A la suite de cet accident Jehan de Longueval ordonna à la prévôté de Villers-Cotterêts « de tenir la main à ce que pour l'advenir les abatoires ou assomoyres d'un chacung les bouchers dudit bourcq de Villers-Coste-Retz soyent duemens fermés de grils de fer de bonne espaisseur au debvant la rue souls peyne de vingt lyvres d'amende par semaine de retard à datte du quinziesme jour de cestuy-ci et de peyne au corporelle sy besoing estoit ». (Mesmoires et nottes colligées pour M. le Marquis de Boursonne - collection Durantin). L'ordonnance de Jehan de Longueval fut certainement écoutée à la lettre (ainsi qu'en témoigne l'inventaire dressé après le décès de Noël Camus maître serurier et feronier, le 18 Septembre 1565). Ces grilles de boucheries demeureront obligatoires jusqu'à l'époque de la Révolution.

\*\*

En tant que Capitaine des Chasses et Gouverneur du château de Villers-Cotterêts, Jean de Longueval devait être un personnage assez important, puisque, le 15 Octobre 1555, nous voyons le Président Séguier et le Conseiller Dudrac, délégués par le Parlement de Paris, venir lui demander conseil.

Le Parlement de Paris se refusait à enregistrer les édits qui supprimaient les appels à sa juridiction et attribuaient exclusivement aux tribunaux ecclésiastiques la connaissance des procès d'hérésie. Le Président Séguier et le Conseiller Dudrac étaient venus à ce sujet à Villers-Cotterêts, mais le Roi, qui résidait à ce moment au château ne voulait point les recevoir. Ils firent visite à quelques Seigneurs des environs, notamment au Seigneur de la Muette de Largny qui n'était autre que Jean de Longueval, et au Seigneur Desgrigny de « Coulioles en Valois », avant de pouvoir enfin être reçus par le Roi.

Premier membre de la cité en raison de ses fonctions, Jean de Longueval donna, en 1560, à l'église de Villers-Cotterêts une cloche nommée Jeanne, dont l'histoire vient d'être écrite par M. Patry. L'inscription de la cloche nous rappelle qu'il était pour lors Chevalier et Escuyer Tranchant Ordinaire du Très Chrétien Roi Henri deuxième du nom et depuis du Roi François son fils et Capitaine de ce lieu de Villers et de la Forêt de Retz.

\*\*

Plusieurs villages voisins de Villers-Cotterêts ont été également marqués par la présence de nos Longueval. Nous les retrouvons à Largny-sur-Automne, à Antilly, à Chavres et à Vivières.

A Largny, Jean de Longueval était possesseur du fief de la Muette. La tour carrée qui fait l'angle des bâtiments actuels date de cette époque ; elle n'a malheureusement plus son toit à grande pente dont on peut déterminer l'élévation d'après la hauteur de la cheminée qui subsiste. Le logis accolé à la tour carrée, avait un haut pignon démolî après 1872. La Muette semble d'ailleurs avoir été surtout conçue à l'époque pour les chasses, avec, dans l'axe de la route d'accès, une cour entourée de bâtiments bas servant aux écuries et aux bêtes ; on retrouve d'ailleurs encastrées dans le mur d'un logement 4 colonnes rondes qui devaient servir à supporter une toiture. Mais l'élément le plus intéressant des constructions de Jean de Longueval est la grande terrasse qui domine l'Automne, avec ses pilastres de pierre. Certains présument qu'elle fut construite pour la chasse au faucon et que ces pilastres de pierre servaient de perchoirs. A l'extrémité des terrasses la petite tour du guet qui surplombe la route, date de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle ainsi que le prouvent les caractéristiques meurtrières à mousquet. La Muette devait ensuite passer à Louise de Longueval, épouse de René de Blazan, sergent-major des Gardes du Roy, puis, à peine quelques années après, en 1589 à Marguerite Le Haste et à son époux Guillaume de Condren, Seigneur du Bois, compagnon d'armes d'Henri IV et gouverneur pour Gabrielle d'Estrées du château de Montceaux.

Chavres fut marqué aussi par la présence de Jean de Longueval. Une pièce, conservée aux archives de l'Aisne (dossier prieuré de Longpré H 1570) fait mention d'un « Contrat d'acquisition de la terre de Chavres fait des commissaires subdélégués des Cardinaux de Lorraine et de Bourbon délégués de N. S. Père le Pape le 20 Mai 1569, par Jean de Longueval ». La terre de Chavres appartenait auparavant à l'Abbaye de Longpont qui dut vendre plusieurs de ses possessions après l'incendie et le pillage du monastère par les Huguenots en 1568. La même pièce d'archives précise que Jean de Longueval était Seigneur de Mongerault, Lépine et Chavres, indications qui concordent avec celles données par Carlier sur notre Capitaine des Chasses : « Les actes du temps le qualifient de Baron de Montgerault, Seigneur de l'Epine, Artonvilliers et Chavres, escuyer tranchant du Roi ».

La demeure de Chavres était d'importance. Il ne reste qu'une faible partie du château construit par Jean de Longueval, mais les substructions toujours existantes bien que recouvertes de terre, permettent d'en mesurer l'ampleur primitive. On ne peut pas passer devant ce manoir sans apprécier l'ordonnance du pavillon actuel aux sobres pilastres.

Le fief d'« Anthilly » appartenait également à Jean de Longueval. Antoine Bataille dans ses « Antiquités du Valois »

publiées en 1598 nous précise qu'Antilly fut « vendu en l'alié « nation du domaine de Valois avec faculté de réméré et « rachapt perpétuel à Jehan de Longueval, escuyer tranchant « du Roy, capitaine de Villers-Cotterêts en l'an 1550 » et il ajoute que la famille de Longueval en jouissait encore lorsqu'il écrivait son livre.

A Vivières, les Longueval eurent également des biens ; nous savons par des baux conservés aux archives de l'Aisne que partie au moins de ceux-ci appartenaient encore en 1672 aux héritiers de Nicolas de Longueval.

\*\*

Les églises et monastères de notre région conservent encore la marque des donations faites par Jean de Longueval.

L'église de Villers-Cotterêts devait au premier chef bénéficiaire de ses libéralités et nous voyons encore aujourd'hui, ainsi que l'a relevé M. Patry, ses armoiries sur une clef de voûte du bas-côté est de l'église, dans la partie où se trouvent actuellement l'autel du Sacré-Cœur et le beau vitrail de Saint Hubert. Ceci tendrait à prouver que Jean de Longueval a participé à la construction de cette chapelle, ce qui paraît d'autant plus plausible que sa tombe y fut dressée contre la muraille. Le don de la cloche dont l'histoire vient d'être retracée, complétait l'œuvre.

A Chavres dont il avait la seigneurie, Jean de Longueval fit réaménager le chœur et construisit la chapelle seigneuriale attenante à l'église. M. Bernard Ancien y a relevé les armes de J. de Longueval en trois endroits : sur la clef de voûte de cette chapelle, sur son pignon et également sur la clef de voûte du chœur.

J. de Longueval vint également en aide au monastère de Longpré proche de son fief de Largny et l'on y voit encore dans la salle capitulaire qui subsiste à côté de l'ancienne église, deux clefs de voûte portant les armes des Longueval avec le croissant. (Cf. Haramont et l'Abbaye de Longpré par B. Ancien).

Le don de la cloche de l'église de Villers-Cotterêts en 1560, qui représentait une dépense considérable, ne répond donc pas seulement au désir du Gouverneur de marquer son rôle dans la cité, mais également à un sentiment de foi. A l'époque trouble des guerres de religion, il est toujours délicat d'apprécier quelles étaient les tendances intimes de chacun. Mais le fait que le Président Seguier préoccupé des rigueurs excessives envisagées à l'égard des protestants, soit venu lui demander conseil, nous incite à penser qu'il inclinait vers la tolérance.

\*\*

Jean de Longueval mourut au château de Villers-Cotterêts le 6 Mars 1583. Son corps fut inhumé dans une chapelle de l'église paroissiale auprès du maître-autel. « La tombe est

dressée contre la muraille » nous dit Carlier. Jean de Longueval était représenté en prières, à genoux, les mains jointes, devant un prie-Dieu sur lequel était un livre ouvert, l'épée au côté, la tête nue, un casque à terre. Ce monument a été détruit à la Révolution, mais nous en conservons une gravure du XVIII<sup>e</sup> siècle dans le recueil de Tavernier (*Voyage pittoresque de la France*, 1789). Nous pouvons ainsi évoquer la physionomie de cet homme, un peu corpulent, dont le costume ainsi que la petite barbe en pointe reflètent la fin du XVI<sup>e</sup> siècle.

\*\*

Les titres de Jean de Longueval sont aujourd'hui oubliés. De ses constructions, il ne reste que des tronçons — son tombeau a été détruit. Une chose demeure, la grosse cloche Jeanne qui veille sur la cité et qui annonce toujours, en son nom, les heures de deuil et d'angoisse comme les heures d'espérance ou de victoire.

A. MOREAU-NERET.

---

## BIBLIOGRAPHIE

---

- B. ANCIEN. — Haramont et l'Abbaye de Longpré (édité par la Société Historique de Villers-Cotterêts, 1960).  
— La légende du trésor des Templiers à Vivières et à Chavres (communication à la Société Historique de Villers-Cotterêts, 1963).
- BATAILLE. — Antiquités du Valois, 1598.
- BERGERON. — Le Valois Royal, 1583.
- CARLIER. — Histoire du duché de Valois, 1764 (Tome I, p. 165 et suivantes, Tome II, p. 538...).
- MELLEVILLE. — Dictionnaire historique de l'Aisne, 1867.
- MULDRAZ. — Valois Royal, 1662.
- MULLER. — Histoire de Villers-Cotterêts.
- Abbé PECHEUR. — Annales du diocèse de Soissons.
- ROCH. — Villers-Cotterêts, historiographie par ses rues — édité par la Société Historique de Villers-Cotterêts, 1909.
- 

Archives Nationales - dossier R4 (apanage des ducs d'Orléans) n° R4 732 et 84.

Archives départementales de l'Aisne H 1570.

Archives de la Société Archéologique de Soissons (texte reproduit dans le bulletin de cette Société - 1<sup>re</sup> série - Tome XVIII).

---